Jours d'ouverture

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée
- Mercredi matin
- Un samedi par quinzaine

Horaires variables selon les prestations.

Horaires secrétariat

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h00 - 16h00
- Mercredi : 9h00 - 12h30

Adresse administrative :
1 place de l'Europe
71600 PARAY-LE-MONIAL

Les prestations proposées dans les locaux se déroulent au :
29 avenue de la gare
71600 PARAY-LE-MONIAL

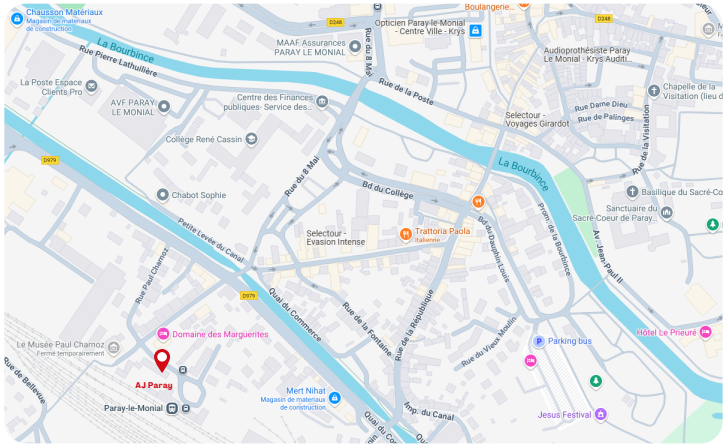

Arrêt de bus : Gare SNCF

Siège Social
18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
www.pep71.org

UNE ASSOCIATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE

AJ
Accueil de Jour

Pôle Inclusion Sociale

AJ Paray-le-Monial
savs-aj.paray@pep71.org
03.85.81.65.80

A qui s'adresse l'AJ ?

L'Accueil de Jour des PEP71 s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique ayant une orientation CDAPH en cours de validité.

Missions

- Favoriser la participation relationnelle
- Favoriser l'inclusion sociale
- Favoriser le retour à un état de mieux-être psychique

Procédure d'admission

1. **Rendez-vous de présentation** avec remise du Livret d'Accueil et de ses annexes
2. **Présentation du dossier** en commission d'admissibilité
3. **Si avis favorable** de la commission et si une place est disponible : admission à l'Accueil de Jour
4. **Signature du DIA** (Document Individualisé d'Accompagnement)
5. **Élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement** (**PIA**) après 6 mois de période d'observation

Présentation de l'AJ

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes dans le cadre de prestations collectives et a pour objectif de leur permettre de :

- Développer les habilités sociales,
- Favoriser l'émergence des compétences et ressources de chacun,
- S'ouvrir et/ou participer aux manifestations de la cité,
- Retrouver l'estime de soi et la confiance en soi,
- Accompagner la personne vers son rétablissement,
- Développer l'entraide mutuelle,
- Encourager et soutenir l'accès aux activités sportives et/ou culturelles dans une dimension collective,
- Rompre la solitude,
- Partager des moments conviviaux.

L'accompagnement par l'AJ

L'accompagnement par l'AJ est individualisé. Il est défini selon les besoins des personnes accompagnées dans le cadre du projet de service.

L'actualisation du PIA se conduit à minima 1 fois par an, avec la personne concernée.

Qui finance ?

Les services sont financés par le département de Saône et Loire.

En application du règlement départemental d'aide sociale, les bénéficiaires de l'Accueil de Jour participent aux prestations selon les règles suivantes :

La personne accompagnée par l'Accueil de Jour s'acquitte d'une participation forfaitaire définie au début de son accompagnement, pouvant être modifiée selon ses besoins et offres du service.

L'équipe

L'équipe éducative est composée de :

- Conseillères en Economie Sociale et Familliale (CESF),
- Éducateurs spécialisés,
- Moniteurs éducateurs.